



## Répondre aux urgences et développer les soins de réhabilitation

Nous avons formulé nos propositions en vue des projets médicaux des Communautés Psychiatriques de Territoire et Groupements Hospitaliers de Territoire, qui font

suite à nos contributions dans le cadre de Loi Santé.

Nos priorités se situent dans 4 domaines :

- ▶ le développement des dispositifs de prévention
- ▶ la réponse aux situations de crise et d'urgence
- ▶ l'accès aux dispositifs de diagnostic et de soins, dont la prise en charge somatique des personnes souffrant de pathologies psychiatriques chroniques et sévères
- ▶ la réponse au handicap psychique avec un accès aux accompagnements sociaux et médico-sociaux

Mais je voudrais, en ce début d'année, renforcer notre action autour de 2 axes : les urgences et les soins de réhabilitation.

**Au niveau des urgences, il est inadmissible qu'il n'y ait pas une organisation et une structuration des réponses dans chaque territoire**, permettant de répondre à des situations d'urgence. Faut-il rappeler que cela figure dans la loi du 5 juillet 2011 (art. 8) ? Que disent les ARS quand on les interroge sur le sujet ? « Ce n'est pas facile » !!

Nous ne pouvons pas nous satisfaire de cette réponse, alors que certains ont avancé : l'UPAO (Unité Psychiatrique d'accueil et d'Orientation) à Angers ([cf recueil de bonnes pratiques de prise en charge psychiatrique sur www.unafam.org](#)), ERIC (Équipe Rapide d'Intervention de Crise) dans le territoire Sud Yvelines. Plus récemment, des signatures de conventions ont eu lieu en Haute-Normandie et dans le Rhône, chacun proposant une solution adaptée à son territoire.

Alors, si les ARS ne savent pas réunir les partenaires

impliqués dans le traitement de l'urgence et de la crise, je vais proposer à notre Ministre les « modèles » que nous avons et demander à nos représentants régionaux Unafam d'aller porter ceux-ci aux directeurs de chaque ARS.

**Le deuxième axe concerne les soins de réhabilitation.** Je suis frappée par les exposés qui abordent le rétablissement, la nécessité de promouvoir dès le début de la maladie la préservation du potentiel du patient, l'utilité d'accompagner ses projets et, à l'opposé, la réalité de la plupart des suivis médicaux des patients. Bien entendu, cette démarche de soins implique la mise en place d'une nouvelle organisation et des nouveaux outils (remédiation cognitive, réhabilitation psychosociale, entraînement des compétences sociales, éducation thérapeutique du patient, etc.).

Les équipes médicales ne croiraient-elles pas suffisamment dans les soins de réhabilitation ? L'offre est-elle méconnue ou mal répartie ?

À l'Unafam, nous croyons que le rétablissement est possible. **Nous ne voulons pas que nos proches aient pour seul traitement des médicaments.** Nous voulons que, dès le début des troubles, les soignants croient en leurs possibilités de réinsertion dans la société.

Alors, comme nous l'avons fait pour relever des bonnes pratiques concernant les prises en charge psychiatriques, nous allons enquêter dans ce domaine précis. Je suis convaincue que des soignants nous aideront dans cette démarche.

Bien cordialement

Béatrice Borrel  
Présidente

## APPEL À CANDIDATURE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNAFAM

La prochaine **Assemblée Générale ordinaire de l'Unafam se réunira le 23 juin 2016** à Paris. Comme chaque année, plusieurs postes d'administrateurs deviennent vacants. Statutairement, seuls les adhérents à jour de leur cotisation peuvent poser leur candidature pour siéger au conseil d'administration de l'Unafam.

Le Conseil d'Administration de l'Unafam se réunit à Paris, 6 fois par an en moyenne. Trois Conseils d'Administration durent une demi-journée, 3 autres sont suivis d'un séminaire de travail d'une demi-journée. **Les candidats au Conseil d'Administration s'engagent à contribuer à une ou deux**

**instances prospectives ou consultatives (commissions, comités, groupes techniques ou groupes de travail) en fonction de leurs compétences, et/ou à accepter des mandats de représentation nationaux.**

Les administrateurs nouvellement élus participent, dans les semaines qui suivent, à une journée d'accueil et de formation organisée par la Présidente.

Enfin, **les candidatures au Conseil d'Administration sont examinées par la commission « pépinière de compétences »**, qui étudie l'adéquation entre les compétences des candidats et les besoins identifiés par le Conseil d'Administration. La commis-

sion émet un avis sur les candidatures afin que le Conseil d'Administration établisse une liste de candidats qu'il soutient, soumise au vote des adhérents. Les candidats non soutenus par le Conseil d'Administration peuvent maintenir leur candidature.

Les adhérents qui souhaitent présenter leur candidature au Conseil d'Administration de l'Unafam sont invités à adresser, **avant le 29 février 2016**, une lettre de motivation ainsi qu'un CV incluant leurs compétences et expériences associatives : par mail à [secretariatpresidence@unafam.org](mailto:secretariatpresidence@unafam.org) ou par courrier à Unafam, 12 villa Compoint, 75017 Paris.

## L'UNAFAM LANCE UNE ENQUÊTE DES BONNES PRATIQUES SUR LE LOGEMENT

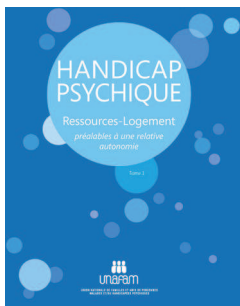
En 2015, l'Unafam publiait un **recueil des bonnes pratiques de prise en charge psychiatrique**. L'expérience reconnue de l'Unafam, ses longues années de proximité et d'observation des lieux de soin, lui confèrent un regard irremplaçable sur les pratiques dispensées. Cette qualité l'a amenée à recenser, à la demande de décideurs institutionnels, des pratiques de prise en charge psychiatriques que les familles souhaitent voir se généraliser en France.

Partant de constats vécus, ce dossier présente les demandes prioritaires de l'Unafam et quelques exemples de dispositifs qui répondent aux besoins des malades et de leurs proches, dans le parcours de soin. L'Unafam remercie vivement celles et ceux d'entre vous qui ont participé à son élaboration.

Forte de cette expérience, l'Unafam lance une enquête des bonnes pratiques « logement ». Les délégations départementales recevront la grille et la note explicative pour participer au recueil des bonnes pratiques en matière de logement à partir du **10 février 2016**. Les retours sont attendus pour le **15 juin 2016**.

NB : l'année 2015 a été consacrée au recueil des bonnes pratiques en matière d'emploi. Le recueil paraîtra prochainement.

## PARUTION DE L'OUVRAGE «HANDICAP PSYCHIQUE : RESSOURCES, LOGEMENT, PRÉALABLES À UNE RELATIVE AUTONOMIE» TOME 1



La bibliothèque de l'Unafam s'enrichit d'une nouvelle parution : «Handicap psychique, ressources, logement, préalables à une relative autonomie». Cet ouvrage est le fruit d'un travail collaboratif qui a mobilisé de nombreuses compétences réunies à l'Unafam pour répondre à cette question : **«Que va devenir mon proche lorsque nous ne serons plus là ?»**.

Ce recueil d'informations pratiques permet de guider les lecteurs, familles ou mandataires non professionnels, en les orientant vers les différentes solutions possibles. Il donne tous les éléments pour mieux en discuter ensuite avec les professionnels qui les aideront à faire un choix judicieux, en fonction de leur situation personnelle. Plus tôt sera faite la prise de conscience de cette inéluctable nécessité, mieux se fera la transmission et pourront être organisées les conditions de vie et de prise en charge de la personne fragile dans les meilleures conditions. Vous pouvez d'ores et déjà commander cet ouvrage [sur le site Internet de l'Unafam](#).

Cette parution sera suivie mi-2016 par un second tome : «Handicap psychique, protection et gestion du patrimoine».

## FOCUS

### TOUTES LES FORCES VIVES DE L'UNAFAM MOBILISÉES POUR ÉLABORER SON PROJET ASSOCIATIF



L'Unafam a enclenché en fin d'année 2015 un long travail d'élaboration de son projet associatif. L'association s'appuie sur le cabinet JJK and co pour élaborer son projet associatif, et sur un groupe projet

constitué de bénévoles et de professionnels.

#### Qu'est-ce qu'un projet associatif ?

Le projet associatif décline l'identité d'une association : son histoire, ses valeurs, son mode de gouvernance. Il décrit également ses buts/orientations stratégiques, les moyens mobilisés pour y aboutir, les principes d'action. C'est avant tout l'expression d'un projet politique, qui a vocation à fédérer l'ensemble des acteurs qui y contribuent (adhérents, bénévoles, professionnels) et à permettre d'engager des partenariats. Il doit *in fine* indiquer aux institutions, adhérents et partenaires potentiels, donateurs, ce qui singularise, mais également ce qui peut être mis en commun pour engager des projets.

#### Quel enjeu pour le projet associatif de l'Unafam ?

L'enjeu du projet associatif de l'Unafam est de répondre au mieux aux besoins des 3 millions de personnes concernées par la maladie psychique d'un proche. A travers l'élaboration de son projet associatif, l'Unafam s'assure d'être en phase avec les attentes des familles et se donne les moyens de faire

évoluer ses missions à travers un plan d'actions pluriannuel.

L'enjeu est aussi de permettre à des familles concernées par la maladie psychique de se regrouper pour agir ensemble, afin que leurs attentes puissent être entendues et que la situation de leur proche soit améliorée. C'est sur la base de ce projet que pourront évoluer les missions de l'association et que les moyens nécessaires pourront être mobilisés.

#### Quels principes pour l'élaboration du projet associatif de l'Unafam ?

L'élaboration d'un projet associatif constitue avant tout un moment privilégié de mobilisation de l'intelligence collective et de partage de l'expérience des acteurs. La construction se veut participative, et intègre dans chaque phase du projet des réunions/ateliers/rassemblements/séminaires pour stimuler les contributions et consulter les adhérents, bénévoles et les salariés.

L'élaboration du projet associatif de l'unafam a démarré fin 2015 par une enquête auprès d'une vingtaine de personnes, de différents profils (bénévoles, adhérents, anciens adhérents...). Le résultat de cette enquête a abouti à la rédaction de notes de problématisation soumises aux délégués régionaux, aux présidents délégués, aux administrateurs et aux référents nationaux lors d'un séminaire organisé à Lyon le 30 janvier. C'est le fruit de cette réflexion commune qui servira pour la consultation des adhérents et des bénévoles. Cette consultation sera lancée début mars au travers d'une enquête en ligne, mais aussi à l'occasion de rencontres organisées dans certaines délégations.

## SISM 2016 - SANTÉ MENTALE ET SANTÉ PHYSIQUE : UN LIEN VITAL

Du 14 au 27 mars 2016, les 27<sup>èmes</sup> Semaines d'information sur la Santé Mentale (SISM) auront pour thème : Santé mentale et santé physique : un lien vital

A tous les âges de la vie et pour chacun, prendre soin de sa santé physique et mentale maintient ou améliore son bien-être en renforçant l'estime de soi, le sentiment d'efficacité, la qualité de vie et en développant les liens sociaux. Prendre soin de soi au quotidien (nutrition, sommeil, activité physique...) permet aussi de réduire les effets du stress.

Santé physique et mentale sont étroitement liées : « Il n'y a pas de santé sans santé mentale ».

Les SISM s'adressent au grand public. Chaque année, citoyens, associations, professionnels organisent des actions d'information et de réflexion dans toute la France.

**L'Unafam organise ou participe à plus de 80% des manifestations organisées lors de chaque édition. La liste des événements SISM Unafam est consultable sur le site Internet de l'Unafam, l'intégralité des manifestations sur les sites des SISM. Si vous souhaitez participer à leur organisation, contactez votre délégation.**

## LA SCHIZOPHRÉNIE MAL TRAITÉE PAR... LES MÉDIAS

Tel est le titre d'un article paru dans le quotidien national Le Monde en date du 18 janvier 2016. Celui-ci ne passe pas inaperçu, de même que son contenu. Et pour cause, Le Monde y fait son *mea culpa*, sous la plume de Sandrine Cabut.

Comme l'a confirmé le Pr Yann Hodé lors de son intervention au congrès de l'Encéphale le 21 janvier, une étude sur 8 quotidiens et hebdomadaires français entre le 1<sup>er</sup> janvier 2011 et le 31 mars 2015 (*Le Monde, Libération, Le Figaro, La Croix, Le Parisien, L'Express, Le Point, Paris Match*), révèle que **sur 2 038 occurrences,**

**les termes «schizophrène» ou «schizophrénie» sont utilisés dans un sens métaphorique dans près de 6 articles sur 8, le plus souvent dans les rubriques culturelles ou politiques, pour définir des paradoxes, dédoublements, contradictions, etc.**

Tout ce qui participe à la stigmatisation de cette pathologie qui, elle, n'est que rarement traitée dans son sens médical. L'article, très relayé sur les réseaux sociaux, souligne la «spécificité française» de ce glissement de langage qui aboutit à une désinformation et à une ostracisation supplémentaire des malades et de leurs proches. Il invite aussi les journalistes à prendre conscience du «*décalage entre le «plaisir» à employer ce terme et l'absence d'information à la hauteur de cet emploi*» et les médecins et les pouvoirs publics à accroître leurs efforts en termes de communication pour combattre l'image négative de la schizophrénie.

Nous espérons de tout coeur que cette première pierre médiatique et sémantique sera suivie d'effets.

## UN PORTAIL DE SOLUTIONS POUR MIEUX VIVRE À DOMICILE ET DANS LA CITÉ

L'Observatoire national des aides humaines, créé il y a tout juste un an, porté par Handéo et dont l'Unafam est membre, lance aujourd'hui son portail Web d'information et d'exploration. Positionné autour du tryptique « Handicap - Aides humaines - Domicile », **le site aide à trouver des solutions d'accompagnement au plus près des besoins et attentes des personnes en situation de handicap vivant à domicile et de leurs aidants :**

- ▶ en fournissant des données sur l'aide à domicile dans le secteur du handicap ;
- ▶ en facilitant la mise en relation du secteur du domicile avec le secteur du handicap ;
- ▶ en publiant en complément quatre baromètres par an

*Plus d'informations en cliquant sur ce lien*

## AGENDA

### PSYCHIATRIE ET SANTÉ MENTALE EN AMÉRIQUE LATINE

Ce colloque organisé par le Groupe Hospitalier Paul Guiraud et par l'association scientifique Ethique, Recherche, Informatique, Enseignement (ERIE) se tiendra le **11 février à Villejuif (94).**

*Informations et inscriptions sur le site Internet de l'Association Franco Argentin de Psychiatrie et de Santé Mentale*

### 15<sup>ÈME</sup> ÉDITION DU « NEURODON »

À l'occasion de la Semaine du Cerveau, la Fédération pour la Recherche sur le Cerveau lance la **15<sup>ème</sup> édition du «Neurodon» pour soutenir la recherche sur le cerveau du 14 au 20 mars 2016.**

*Informations et inscriptions sur le site Internet du Neurodon*

### ANTICHAMBRE DE LA FOLIE

Le 2<sup>ème</sup> colloque Lantéri-Laura «**Antichambre de la folie : Histoire, épistémologie et psychopatholo-**

**gie**» est organisé par l'Association de Santé Mentale du 13<sup>ème</sup> arrondissement de Paris (ASM 13) se veut fidèle à l'ambition épistémologique et psychopathologique du Pr. Lantéri-Laura. Cette journée est une invitation à l'étude des formes limites de la folie. Il s'agit de sonder ce lieu charnière où les choses se dessinent et peuvent, ou non, basculer. Il aura lieu le **18 février** à l'ASM 13, 76 avenue Edison, 75013 Paris.

*Informations et inscriptions sur le site Internet de l'ASM 13*

### HANDICAP PSYCHIQUE, CONTROVERSE AUTOUR DES ENJEUX DE LA RECONNAISSANCE

La 19<sup>ème</sup> soirée de l'Espace de réflexion éthique en santé mentale organisée par la Fédération Régionale de Recherche en Psychiatrie et Santé Mentale Nord-Pas-de-Calais aura lieu le **25 février** à Bailleul (59) à l'EPSM des Flandres.

*Informations et inscriptions sur le site Internet de la Fédération Régionale de Recherche en Psychiatrie et Santé Mentale Nord - Pas-de-Calais*

## FOIRE AUX QUESTIONS SERVICE SOCIAL

### En 2016 quels changements pour les aides au logement ?

La Loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2016 (Loi n°2015-1785 du 29/12/2015 de Finances pour 2016 art. 140 et 143) et le Décret n°2015-1908 du 30/12/2015 relatif aux aides personnelles au logement introduisent des modifications dans le recueil des revenus pour le calcul des aides au logement (Aide Personnalisée au Logement, Allocation de logement social, Allocation de logement familial).

### Ce qui ne change pas :

- ▶ ce sont les revenus de l'avant dernière année (période de référence n-2) qui sont recueillis pour le calcul de l'aide au logement à verser.
- ▶ il y a toujours, dans le dispositif de prise en compte des revenus, des correctifs possibles, selon les événements qui modifient la situation de l'allocataire (congé de longue maladie, période de chômage, emploi commencé après la période de réf-

rence).

- ▶ le maintien des aides personnelles au logement « accession » : la loi de finances pour 2015 annonçait une réforme de ces aides au logement avec une entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Cette réforme a été abrogée (art 140) : ces aides au logement « accession » faciliteront le remboursement d'un prêt accession (ou d'un prêt pour travaux).

### Ce qui changera à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2016 :

- ▶ le patrimoine de l'allocataire sera pris en compte dans l'évaluation des revenus pour le calcul de toute aide au logement (Aide Personnalisée au Logement, Allocation de logement social, Allocation de logement familial), si la valeur de ce patrimoine est supérieure à 30 000 € (LF 2016 art.140 - Code la Sécurité Sociale L.542-2, L.542-5 et L.831-4). Cette disposition s'appliquera aux prestations à compter d'Octobre 2016.

- ▶ une aide au logement peut être attribuée à un enfant rattaché au foyer fiscal de ses parents ; ces derniers ont, de ce fait, une demi-part ou une part entière supplémentaire sur leur quotient. Or si les parents sont assujettis à l'impôt sur la fortune (ISF), leur enfant rattaché ne pourra plus percevoir d'aide au logement.

- ▶ la diminution progressive du montant de l'aide selon un plafond de loyer (art. 140 et CSS L.542-5 et L.831-4) ; ce qui est visé, c'est la capacité financière réelle des bénéficiaires des aides au logement réglant des loyers d'un montant très élevé par rapport aux revenus déclarés. A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016, le montant de l'aide au logement diminuera progressivement (premier plafond de loyer qui ne pourra être inférieur au plafond de loyer défini par zone géographique multiplié par 2,5).

Pour tout renseignement, contactez [servicesocial@unafam.org](mailto:servicesocial@unafam.org)



## ATELIERS D'ENTRAIDE PROSPECT FAMILLE

*<< J'étais dans un gouffre, je ne savais pas comment m'en sortir, grâce à Prospect, j'ai trouvé des solutions pour envisager la vie autrement. >>*

Animés par des bénévoles formés par l'Unafam, les Ateliers d'entraide Prospect Famille permettent aux participants d'échanger leurs expériences face aux difficultés qu'ils rencontrent et de construire ensemble des savoir-faire

efficaces. Ces Ateliers ont pour objectif d'aider les familles à sortir de l'isolement pour faire face, dans la durée, aux troubles psychiques d'un proche.

Composés de 10 modules, ils durent 20 heures.

### Prochains ateliers :

- ▶ Palaiseau (91) : 30, 31 janvier et 13, 14 février
- ▶ Toulouse (31) : 30, 31 janvier et 27 février
- ▶ Bordeaux (33) : 19, 20, 26 et 27 février
- ▶ Angers (49) : 26, 27 et 28 février
- ▶ Alès (30) : 26, 27 février et 5 mars
- ▶ Clermont-Ferrand (63) : 4, 5 et 6 mars
- ▶ Lyon (69) : 5, 12 et 19 mars
- ▶ Paris (75) : 11, 12 et 13 mars



- ▶ Asnières/Lisieux (14) : 11, 12 et 13 mars
- ▶ Nantes (44) : 12 mars
- ▶ Loos-en-Gohelle (59) : 12, 13 et 19 mars
- ▶ Saint-Nom-la-Bretèche (78) : 12, 13 et 19 mars
- ▶ Belleu (02) : 18, 19 et 20 mars
- ▶ Rochefort (17) : 18, 19 et 20 mars
- ▶ Créteil (94) : 25, 26 mars et 2 avril

## FORMATION «TROUBLES PSYCHIQUES»

La formation «Troubles psychiques» permet d'approfondir ses connaissances sur les maladies et le handicap psychique ainsi que sur les différentes offres de soin, les structures sanitaires et médico-sociales du département.

### Cette formation d'une journée est gratuite.

Elle est animée par un bénévole de l'Unafam et un professionnel (psychologue, infirmier de secteur psychiatrique, cadre de santé...).

### Prochaines sessions :

- ▶ Dieppe (76) : 6 février
- ▶ Montpellier (34) : 6 février
- ▶ Tournon (07) : 12 février
- ▶ Lyon (69) : 13 février
- ▶ Amiens (80) : 17 février
- ▶ Rouen (76) : 20 février
- ▶ Nantes (44) : 5 mars
- ▶ Chambéry (73) : 12 mars
- ▶ Avignon (84) : 18 mars
- ▶ Amiens (80) : 26 mars

**Prospect Famille et la formation «Troubles psychiques» sont ouverts à toute personne touchée par les troubles psychiques d'un proche, qu'elle soit adhérente ou non à l'Unafam. Informations et inscriptions [auprès de vos délégations.](#)**



UNION NATIONALE DE FAMILLES ET AMIS DE PERSONNES  
MALADES ET/OU HANDICAPÉES PSYCHIQUES

12, villa Compoint 75017 Paris  
Tél. : 01 53 06 30 43  
Fax : 01 42 63 44 00  
Écoute-famille : 01 42 63 03 03

ASSOCIATION RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE